



ASSOCIATION SAINT-JOSEPH

Association Loi 1901 – Reconnue d'Intérêt Général

Regroupement des EHPAD SAINT JOSEPH à NAY
JEANNE ELISABETH/SAINTE ANDRÉ à IGON

LE PROJET D'ACCUEIL DE JOUR « SAINT ANDRÉ »

Rédacteur : Equipe de l'accueil de jour St André

Indice 3

Correcteur : Dr Philippe LALANNE et Jocelyne TOUYAROU

10 09 2013

Validé : Philippe DUBOE

L'accueil « Saint André », qui est un des services de l'EHPAD SAINT JOSEPH, est situé dans les locaux de l'EHPAD qui le gère, et plus précisément dans l'espace dénommé « Antoine de Froissard ».

L'accueil « Saint André » doit son originalité à son inscription dans un projet global de prise en compte des personnes âgées, à chaque étape de l'évolution de leur autonomie.

L'accueil « Saint André » témoigne d'un objectif prioritaire : les « malades Alzheimer » et en particulier le maintien et la restauration de l'autonomie, afin de permettre aux personnes âgées de continuer à vivre dans leur environnement le plus longtemps possible à domicile ou en structure d'accueil.

L'axe de ce projet, en relation avec le Centre de Long Séjour de NAY/PONTACQ, le Centre Médico Psychologique de NAY et les acteurs locaux, est de travailler sur le vieillissement au regard des interventions visant à soutenir ou soulager les personnes âgées fragiles, c'est-à-dire se trouvant aux prises avec des problèmes d'adaptabilité, de syndrome de glissement, de précarité des conditions de vie, d'isolement social et de problèmes de santé.

L'objectif est la réduction des barrières psychologiques et sociales émanant de la personne âgée ainsi que de son groupe social et/ou familial et de retrouver un fonctionnement autorégulé à son domicile et de préparer une éventuelle entrée dans un établissement.

L'environnement social de l'accueil de jour

L'accueil de jour sera implanté dans la maison SAINT JOSEPH, ouverte sur l'agglomération de NAY.

NAY : une localité importante : un chef lieu de canton.

La population totale de NAY est d'environ 3 500 habitants. On note 471 habitants de 75 ans ou plus ? représentant 14.70% de la population. L'EHPAD SAINT JOSEPH représente 18% de la population âgée de NAY.

Le village est chef lieu d'un canton de 30 000 habitants où vivent 2 800 personnes de 75 ans ou plus.

La ville de NAY représente 14.82 % des personnes âgées des deux cantons.

La plaine de NAY offre plusieurs avantages à la population sur le plan de la qualité de vie : de multiples commerces et établissements scolaires sont implantés dans ce secteur, un Centre de Long Séjour, un Centre Médico-Psychologique, de nombreuses associations spécialisées dans l'aide aux personnes.

On peut se rendre à NAY très facilement depuis les villages environnants.

Le fonctionnement de l'accueil de jour

STATUT ADMINISTRATIF

L'accueil de jour est partie intégrante de l'Association SAINT JOSEPH. Il dispose des agréments administratifs requis.

BENEFICIAIRES

L'accueil de jour vise à accueillir des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et/ou fragiles et qui sont soutenues à domicile. Elles seront accueillies dans la limite de 6 places, aux heures d'ouverture, sur la base de 220 jours par an. Cet accueil est proposé à des personnes de 60 ans ou plus ne présentant pas de pathologies contagieuses ou de troubles du comportement avec agressivité. Elles participeront aux activités ouvertes aux résidents de la Maison SAINT JOSEPH, avec eux et avec des résidents de même potentiel. L'aide proportionnée se réalisera donc par niveau de désorientation, de dépendance ou de progression de la maladie d'Alzheimer.

ADMISSIONS

- La famille ou la personne âgée pourront obtenir tout renseignement concernant l'accueil de jour par appel téléphonique auprès de l'EHPAD, un dossier de pré-inscription pourra être téléchargé sur internet et ensuite être retourné à l'accueil de la maison de retraite afin qu'il soit étudié.
- Une première rencontre sera effectuée avec la famille et la personne âgée afin de présenter les locaux et l'organisation de l'accueil de jour de manière concrète mais surtout de préciser les attentes de chacun.
- Suite à ce premier entretien, la personne âgée sera accueillie en accueil de jour. Elle bénéficiera, dans un premier temps, d'une évaluation gériatrique standardisée réalisée par le médecin coordinateur et l'équipe pluridisciplinaire afin d'être orientée vers un groupe, des activités, une fréquentation adaptée à son potentiel et ses besoins. Un projet personnalisé et individualisé sera établi selon différentes orientations : thérapeutiques, sociales... Ce projet est personnalisé car il s'intéresse et s'adapte exclusivement à la personne âgée aidée. Il est individualisé car il s'adapte au rythme et à la séquence de l'accueil propre à chaque personne âgée aidée, en tenant compte de la situation de la famille.
- Sous réserve des conditions fixées par les procédures relatives à l'orientation et l'admission de la personne âgée, l'accès à l'accueil de jour est garanti sans considération d'origine, sexe, situation de famille ou convictions politiques, religieuses ou syndicales, conformément à la Charte des Droits et Libertés de la Personne Agée.
- L'accueil de la personne âgée se fonde sur un contrat de séjour qui fixe les modalités de prise en compte. Ce contrat tient notamment compte du projet personnalisé et individualisé qui sera défini. Les droits de l'utilisateur sont également présentés de manière précise par l'intermédiaire du livret d'accueil, du Projet d'Etablissement de l'Association et du règlement de fonctionnement.
- Après une phase d'observation au sein de l'accueil de jour, il pourra éventuellement être proposé une modification du projet personnalisé et individualisé de la personne accueillie.
- Les journées où la personne âgée bénéficiera de l'accueil de jour devront être prévues à l'avance auprès de la responsable de l'accueil de jour. Une liste d'attente sera établie pour faire bénéficier de l'accueil de jour aux personnes âgées se trouvant sur cette liste en cas de désistement imprévu.

ORGANISATION

L'accueil de jour se fera par journée ou de façon séquentielle (par demi-journée) selon une programmation convenue d'avance avec la responsable. Les personnes âgées seront accueillies de 9h30 à 17h00, du lundi au vendredi (pour certaines circonstances exceptionnelles, il pourra être convenu d'accueillir la personne jusqu'à 19h00). Des repas thérapeutiques seront proposés le midi aux personnes accueillies (ils devront également avoir été convenus à l'avance avec la responsable).

La vie de l'accueil est caractérisée par des changements incessants dans la composition du groupe accueilli. Pour autant, chacun aura un projet spécifique. Chaque personne restera unique et aura son programme de progression, conformément à son projet individuel établi. La mouvance du groupe devra conduire à la composition journalière de sous-groupes prenant en considération les niveaux d'autonomie, les centres d'intérêts, les affinités, afin de réunir les conditions de la sécurité des activités entreprises et de la sérénité des personnes. Dans tous les cas seront respectés les choix et les libertés de chacun.

PERSONNEL DE LA MAISON DE RETRAITE DIRECTEMENT AFFECTE A L'ACCUEIL DE JOUR

Sous la responsabilité du Directeur de l'EHPAD, la responsabilité du centre d'accueil sera confiée à une AMP* référente qui sera accompagnée d'une AMP ou d'une AS*.

- **Responsable de l'accueil de jour** : organise le fonctionnement de l'accueil de jour (calendrier des activités et des animations), gère les plannings des accueils, entretient des relations régulières avec les familles, coordonne l'activité des différents intervenants professionnels et bénévoles, participe à l'accueil des personnes âgées ainsi qu'à la mise en place des activités et animations, effectue le nettoyage régulier des locaux.
- **AMP ou AS** : participe à l'organisation du fonctionnement de l'accueil de jour, à l'accueil des personnes âgées, à la mise en place des activités et animations, assiste les personnes accueillies aux repas et assure le fonctionnement de l'accueil de jour en cas de besoin, effectue le nettoyage régulier des locaux.

* AMP = Aide Médico Psychologique

* AS = Aide Soignante

PERSONNELS DE L'EHPAD INTERVENANT A L'ACCUEIL DE JOUR EN MUTUALISATION :

- **Animatrice** : participation à la planification des activités avec les AMP, intervention aux activités mises en place en accueil de jour et prise en compte de certaines personnes âgées accueillies en accueil de jour dans le cadre de ses activités avec les résidents de la maison de retraite.
- **Psychomotricienne** : participation à la planification des activités avec les AMP, intervention aux activités mises en place à l'accueil de jour.
- **ASH*** : à titre exceptionnel pour un nettoyage de fond des locaux.
- **Infirmière Coordinatrice** : en cas de soins particuliers nécessaires pour certaines personnes accueillies, elle assure la coordination des soins et assure le lien avec le milieu médical de la personne âgée (notamment les infirmières à domicile de la personne âgée).
- **Médecin Coordinateur** : lors de chaque admission, pour l'évaluation de la personne âgée admise en accueil de jour, fait les évaluations des personnes âgées accueillies.
- **Psychologue** : apporte une aide à l'équipe dans la prise en compte des personnes accueillies, accompagne l'équipe dans son analyse des pratiques, anime un groupe de paroles pour les aidants familiaux.

PERSONNELS EXTERIEURS A LA MAISON DE RETRAITE INTERVENANT A LA VACATION OU DANS LE CADRE D'UN RESEAU POTENTIEL :

- **Kinésithérapeutes** : suivant les besoins et certaines prescriptions et dans le cadre du projet de vie.
- **Podologues/coiffeurs/esthéticiennes** : suivant les besoins et les évaluations faites par la responsable de l'accueil de jour et dans le cadre du projet de vie.
- **CESF*** : suivant les besoins et les évaluations faites par la responsable de l'accueil de jour.
- **Hôpital de PAU** : urgences éventuelles.
- **Bénévoles** : dans le cadre d'activités organisées à l'accueil de jour ou de sorties extérieures.

* *ASH = Agent des Services Hôteliers*

* *CESF = Conseillère en Economie Sociale et Familial*

Ce service vise l'atteinte des résultats suivants :

- Accueillir les malades Alzheimer et des personnes fragiles qui sont soutenues à domicile.
- Venir en aide aux services de maintien à domicile et aux familles dans des situations de répit.
- Répondre aux « besoins » des professionnels de santé sur des personnes âgées et/ou en difficulté, dans un but d'amélioration du soutien à domicile et de l'autonomie, en vue d'un mieux être psychologique et social.
- L'amélioration de la qualité de vie et d'autonomie des aînés fragilisés à domicile.
- Favoriser le contact et les stimulations sociales et l'adaptation à la vie communautaire.
- Permettre une vie culturelle des aînés en collaboration avec les services sociaux, les CCAS, le club « LOUS AMICS » de NAY, les clubs des villages de la plaine de NAY, la Maison Carrée pour l'organisation d'expositions.
- Eviter à la collectivité des coûts liés à la dépendance du fait des conditions de vie, essayer de réguler la prise en compte dans l'urgence des personnes âgées, l'objectif étant de retarder la dépendance.
- Etre un maillon de la coordination gérontologique mise en place avec le Centre Jean VIGNALOU, le Centre Médico Psychologique (CMP), le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de NAY et le Centre de Long Séjour de NAY/PONTACQ.
- Etre un relai avec le foyer spécialisé pour l'accueil des malades Alzheimer de notre établissement.

Une action centrée sur la mobilisation du potentiel de chaque personne accueillie

Le thème central de l'action sera l'actualisation des potentiels des personnes âgées. Cette notion, qui s'inspire d'une théorie humaniste contemporaine, véhicule une conception constructive et positive de la vieillesse et du processus démentiel. Ce thème évoque en fait l'adaptabilité des personnes âgées aux événements de la vie et aux crises de la vieillesse, leur potentiel insoupçonné de croissance et d'épanouissement, leur utilité sociale et enfin, leur capacité de prendre en compte certains volets de leur propre développement.

POUR CE FAIRE, L'ACCUEIL DE JOUR SE DONNE COMME OBJECTIF :

- Offrir à la personne âgée, dont la vie est devenue extrêmement fragile suite à des ruptures de tous ordres, un cadre et un climat de sécurité et ainsi améliorer sa qualité de vie.
- Permettre un soulagement des familles et de l'entourage. Assurer un temps de repos aux aidants familiaux et préparer éventuellement la personne âgée à un hébergement permanent.
- Aider la personne à retrouver un maximum d'autonomie par des activités adaptées. La réalisation de cet objectif permettra à la fois :
 - ✓ une meilleure intégration sociale de la personne ainsi qu'un plus grand bien-être (développement et épanouissement de la personne accueillie),
 - ✓ une meilleure anticipation de la dépendance par la personne à domicile, qui devra être vécue en terme de « relation à l'autre »,
 - ✓ une aide pour continuer à vivre à domicile dans les meilleures conditions,
 - ✓ assurer et proposer un continuum de soins en complémentarité avec le soutien à domicile.

OUTILS SUR LESQUEL DEVRONT S'APPUYER TOUTE ACTION :

- Sur le projet de vie personnalisé et individualisé qui sera établi selon les souhaits exprimés par la personne âgée en partenariat avec la famille, le représentant légal et les référents. Il proposera un accompagnement adapté à la personne, à son histoire, à ses capacités, à ses besoins, à ses envies...
- Sur les observations et les transmissions quotidiennes des différents professionnels.
- Sur les entretiens organisés régulièrement par la responsable de l'accueil de jour avec les familles.
- Sur les évaluations périodiques visant à réadapter le projet personnalisé et individualisé aux nouveaux besoins de la personne accueillie.

VIE QUOTIDIENNE

- 1 AMP responsable de l'accueil de jour de 9h à 17h (avec 2 pauses : de 12h30 à 13h15 et de 16h00 à 16h15)
- 1 AMP/AS de 10h30 à 18h00 (avec une pause de 14h00 à 14h30)

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE

de 9h à 9h30 :

C'est la première prise de contact de la journée. Il doit être un moment convivial où la personne doit se sentir en sécurité. Il peut se faire autour d'un café ou d'un thé. La lecture du journal peut servir de support à des discussions et à créer des échanges entre les personnes.

- Préparation de l'arrivée des personnes accueillies et des activités.
- Nettoyage régulier des locaux.
- Rencontre avec l'infirmière coordinatrice.

de 9h30 à 10h30 :

- Accueil des personnes âgées et des familles.
- Petite collation.
- Lecture du journal.
- Discussions.

de 10h30 à 12h et de 14h30 à 16h15 :

Activités de groupes ou individualisées : elles entrent dans le cadre d'un projet individualisé et tiennent compte des choix de la personne accueillie pour favoriser son envie de participer. Une évaluation régulière évite la mise en échec de la personne âgée et le risque de tomber dans de l'occupationnel.

3 axes sont définis :

1. Activités de la vie quotidienne

AVEC	AMP/AS, animatrice, psychomotricienne. Conseillère en économie sociale et familiale (intervention du CLIC) Animatrices culturelles et sociales, volontaires en service civil.
COMMENT	Avec le maintien et/ou la réappropriation des gestes de la vie courante (repas, habillage...) Avec l'ouverture sur les relations extra familiales, sociales et ancrage sur le village. Avec la réappropriation du goût, du plaisir, des désirs.
OU	A l'accueil de jour « Saint André ». Dans les différents espaces d'activités de l'EHPAD Saint Joseph. A l'extérieur de la structure.

2. Activités physiques

AVEC	Psychomotricienne, AMP/AS.
COMMENT	Avec le maintien et/ou la restauration de l'autonomie. Avec un travail de prévention du syndrome de régression psychomotrice. Avec un travail sur le handicap physique et sur les potentialités restantes.
OU	Salle de psychomotricité.

3. Activités ciblées et de soutien :

AVEC	AMP/AS, animatrice, psychomotricienne.
COMMENT	<p>Avec un travail sur la mémoire, l'attention, les fonctions cognitives, les praxies, le langage.</p> <p>Avec la revalorisation de l'estime de soi par un travail artistique ou manuel.</p> <p>Avec un réapprentissage de la communication et des relations interpersonnelles.</p>
OU	<p>L'accueil de jour « Saint André ».</p> <p>Dans les différents espaces d'activités de la Maison Saint Joseph.</p>

Toutes ces activités sont renforcées par un programme d'animation prévoyant :

- * des activités sociales régulières,
- * des manifestations festives (rois, carnaval, loto...),
- * des échanges intergénérationnels,
- * des événements artistiques et culturels (expositions de peinture, de sculpture, spectacle...).

de 12h à 14h :

Repas thérapeutique : temps fort de la journée. La qualité de celui-ci peut être déterminant pour le reste de la journée. Il peut servir de médiateur mais peut devenir aussi source de conflit. Le soignant tient un rôle important dans le choix et l'attribution des places, les prises d'initiative, la temporisation des comportements. Il devra être à l'écoute des « accueillis » et exploiter les événements de la matinée. Ce moment devra favoriser le plaisir de la rencontre, les échanges, le partage, la recherche de la convivialité. L'AMP/AS prendra ses repas avec les personnes accueillies.

AVEC	AMP/AS.
-------------	---------

COMMENT

En favorisant avant le repas la mise du couvert et la préparation du repas.

En favorisant après le repas le rangement et le nettoyage du coin repas.

En renforçant l'estime de soi.

En favorisant la vie relationnelle.

En prévenant la dénutrition protéine-énergétique.

En évaluant la réalité d'un refus alimentaire.

OU

Coin repas de l'accueil de jour « Saint André ».

de 14h à 14h30 :

Temps de repos : moment de détente, de récupération avec la possibilité de pouvoir faire une sieste. Des fauteuils de détente seront à la disposition des personnes à l'accueil « Saint André ».

de 14h30 à 16h30 :

Reprise des activités en groupe ou en individuel.

de 16h15 à 17h :

Goûter, détente, départ : c'est le dernier temps qui ponctue la journée. Il est la transition entre les moments passés au sein de la structure et le retour dans la famille. C'est une période de détente où les personnes peuvent « se poser » et faire le point sur la journée écoulée.

AVEC

AMP/AS.

COMMENT

En étant à l'écoute.

En favorisant l'expression et les échanges.

A la fin de chaque journée, un temps sera consacré à la rédaction des transmissions.

de 17h à 19h :

Accueil sous certaines conditions, à l'unité protégée, des personnes ne pouvant pas partir à 17h.

L'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

(Familles, aides ménagères, infirmières libérales, médecins, voisins...)

QUAND	Lors de la contractualisation de la prise en compte. Réunion de familles. Entretien de soutien.
QUI	L'infirmière Coordinatrice, l'AMP référente de l'accueil de jour
COMMENT	Evaluation de la souffrance des aidants. Evaluation de la difficulté des aidants. Ménager des temps de répit. Découvrir que d'autres familles ont les mêmes difficultés, confronter les expériences, accepter la situation sans culpabilité, apprendre à dédramatiser. Réorganiser le soutien de son parent âgé. Découvrir les capacités de son parent dépendant, ses aptitudes et ses potentialités, ses envies, ses désirs.

EVALUATION DES RESULTATS DE L'ACCUEIL DE JOUR

L'évaluation des résultats de l'accueil de jour pour les personnes âgées fréquentant régulièrement le centre se fera en présence du Médecin Coordinateur et de préférence tous les six mois.

Elle prendra en compte les données recueillies par les AMP de manière régulière et reposera sur des outils tels que la grille AGGIR, qui mesure le degré d'autonomie de la personne accueillie, sur le MMS (plan orientation et cognitif), sur le test de TINETTI (notions d'équilibre et de marche) ou encore sur l'échelle de ZARIT, qui mesure la « charge fardeau » des aidants.

Cette évaluation sera communiquée au Médecin Traitant et sera archivée au dossier de la personne âgée ayant fréquenté le centre.

S:\Accueil de jour Saint André\PROJET DE SERVICE - Indice 1 - janvier 2010.doc

E. H. P. A. D. Saint Joseph
Place Marcadieu - BP 20 - 64 800 NAY
Tél. : 05 59 61 06 79
Fax : 05 59 92 97 63
Mail : mdr.saint.joseph@wanadoo.fr

adhérent à la
 FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS
HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

E. H. P. A. D. Jeanne Elisabeth-Saint André
49, rue du Pic du Midi - 64 800 IGON
Tél. : 05 59 92 90 28
Fax : 05 59 61 12 86